

Santé et solidarité

HÉBERGEMENT D'URGENCE des personnes sans abri de la Manche

Saint-Lô, Mardi 6 novembre 2012



Contact **presse**

Marc LUGAND-SACY

Tél : 02 33 75 46 41
Port : 06 89 10 15 53
marc.lugand-sacy@manche.gouv.fr

Valérie DESQUESNES

Tél : 02 33 75 48 82
Port : 06 89 10 15 54
valerie.desquesnes@manche.gouv.fr



La CIRCULAIRE DGCS/1A/2012/369 du 23 octobre 2012 relative à la mobilisation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion pendant l'hiver 2012-2013 a précisé les modalités de l'action en faveur des sans-abris, pendant la période hivernale.

Cette mobilisation s'inscrit dans le contexte particulier de la profonde réforme du dispositif d'hébergement engagée dans le cadre du Plan d'Accueil Renforcé les Sans-abri (PARSA) : toute personne prise en charge dans un hébergement peut y demeurer si elle en exprime le souhait dans le cadre d'un entretien social tant qu'une proposition d'orientation ne lui est pas faite et que son comportement n'est pas dangereux.

Issu de cette réforme, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) est l'acteur central du rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement et de logement transitoire en particulier durant la période hivernale.

Pour la période hivernale plus particulièrement, la circulaire du 23 octobre 2012 prévoit un certain nombre de mesures qui seront mises en oeuvre dans le département afin de respecter l'impératif du « zéro demande de mise à l'abri non pourvue par manque de place » qui s'impose sur toute la période hivernale. Ces mesures se déclinent selon les conditions météorologiques à travers les dispositifs suivants.

/// NOTRE DÉPARTEMENT

**DISPOSE D'UN NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE :
LE 115 ET D'UN RÉSEAU DE 41 PLACES OUVERTES.**

CES PLACES PERMETTENT UN ACCUEIL, RÉPARTI SUR LE TERRITOIRE, DE TOUTE PERSONNE OU FAMILLE PRIVÉE DE LOGEMENT. IL EST A FORTIORI MOBILISÉ PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE :

Ce réseau préfigure sur la plaquette « hébergement d'urgence des personnes sans-abri ».

- Il y est mentionné l'existence de divers acteurs institutionnels (police, gendarmerie, pompiers...). Ils sont amenés à constater la présence de personnes à la rue et éventuellement à contacter le 115.
- En dehors de ces places répertoriées, le recours à l'hôtellerie peut être la réponse à une situation d'urgence. 4 partenaires (Secours Populaire et les CHRS « Le Cap », « Le Prépont » et « Louise Michel ») disposent de nuitées d'hôtel mobilisables en cas de saturation des 41 places ou en raison d'une mobilité difficile des personnes sans abri.
- 2 chambres d'urgence d'une capacité de 8 places ont été mises à disposition par l'auberge de jeunesse sur la base d'une convention avec le CCAS de Cherbourg-Octeville. Comme toute place d'urgence, le 115 sera chargé d'orienter les personnes sur ces places via la Maraude.
- La maraude effectuée par Conscience Humanitaire sur le secteur de la Communauté Urbaine de Cherbourg aura lieu de 20h00 à 23h30 tous les jours pendant la période hivernale.
- L'accueil de jour ouvrira du lundi au vendredi de 08h15 à 16h30. En niveau 2, l'ouverture se fera à 07h30.
- En partenariat avec l'accueil de jour, la Chaudrée délivre actuellement plus de 60 repas par jour. La société Saint Vincent de Paul délivre également des colis alimentaires à l'accueil de jour mais il peut proposer ses services à d'autres partenaires.

/// LE PASSAGE #1 AU NIVEAU #1 EST DÉCIDÉ PAR LE PRÉFET

L'ATTENTION DES ACTEURS LOCAUX, DES CCAS, SERVICES SOCIAUX DOIT ÊTRE PLUS PARTICULIÈREMENT PORTÉE SUR LES POPULATIONS DONT LA VULNÉRABILITÉ EST LA PLUS MARQUÉE :

- Les personnes vivant à la rue, très désocialisées, n'étant plus en mesure de formuler une demande d'aide.
- Les personnes confrontées à des situations imprévisibles, qui se trouvent brutalement à la rue.
- Les personnes ayant un logement, mais isolées et dépourvues d'un chauffage adapté ou de santé précaire.
- Toutes les personnes placées dans ces situations peuvent bénéficier d'un hébergement : les capacités supplémentaires sont recensées à partir d'un questionnaire adressé à Mesdames et Messieurs les maires du département et aux établissements hospitaliers.
- Les maraudes sont intensifiées.
- Les lieux d'accueil de nuit sont invités à étendre leurs plages d'ouverture à 24h/24.
- Un certain nombre de personnes sans domicile fixe, très désocialisées, refusent toute aide ou hébergement, ce qui les met en situation de danger potentiel. Une grande vigilance doit être maintenue les concernant.

[Niveau de Mobilisation]

Niveau 1 : Dispositif «TEMPS FROID»

Ce niveau correspond à une situation météorologique prévoyant des températures ressenties minimales dans la journée comprises entre -5°C et -10°C.

/// LE PASSAGE AUX NIVEAUX #2&3 ou d'intempéries particulières et extrêmes

CES NIVEAUX CORRESPONDENT À DES TEMPÉRATURES EXCEPTIONNELLEMENT BASSES.

Dans de telles circonstances, le cas des sans abri et plus généralement celui des personnes vivant dans des conditions d'habitat précaire, des logements de fortune et des squats, requièrent une vigilance et des mesures, par delà les procédures classiques, de mise en oeuvre des différents plans d'urgence et de sécurité civile.

Les dispositions du plan d'alerte et d'urgence prévus par la loi du 30 juin 2004 (plan canicule) en ce qui concerne l'ouverture de registres communaux recensant les personnes vulnérables, les procédures d'alerte, d'appel à la vigilance et les rôles des différents acteurs sociaux, sanitaires et institutionnels sont applicables.

Afin de prendre toutes mesures utiles, il est nécessaire que le repérage des personnes isolées et des familles vivant dans des conditions précaires soit anticipé par les acteurs locaux. Tous les moyens de mise à l'abri recensés dans notre département sont a fortiori mobilisés.

Niveau 2 : Dispositif «PERIODE DE GRAND FROID»

Ce niveau correspond à une situation météorologique prévoyant des températures ressenties minimales dans la journée comprises entre -10 C et - 18°C.

Niveau 3 : Dispositif «FROID EXTREME»

Ce niveau correspond à des températures ressenties minimales dans la journée inférieures à -18° C.

/// DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Un courrier est adressé aux maires du département, afin de les alerter sur le début de la période hivernale, leur faire parvenir la plaquette sur l'hébergement d'urgence 2011/2012 (information sur le 115, les maraudes, nom et adresse des hébergements), et la note de présentation du dispositif.
- Un courrier du même type est également adressé à Madame et Messieurs les Sous-préfets, à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, à Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie, aux centres hospitaliers et hôpitaux locaux, au Service Départemental d'Incendie et de Secours, au SAMU.
- Le partenariat avec les services de Météo-France permettra d'ajuster au mieux le dispositif. La température ressentie qui traduit l'impression de froid résultant de l'action conjuguée de la température et du vent sera l'indicateur de la mobilisation.
- Les températures à J+3 peuvent être consultées sur le site :

<http://www.meteo.fr/meteonet/ars-pref/#>

- Les messages d'alerte correspondant au passage en niveau 1, 2 et 3 seront diffusés par la presse et par la radio.

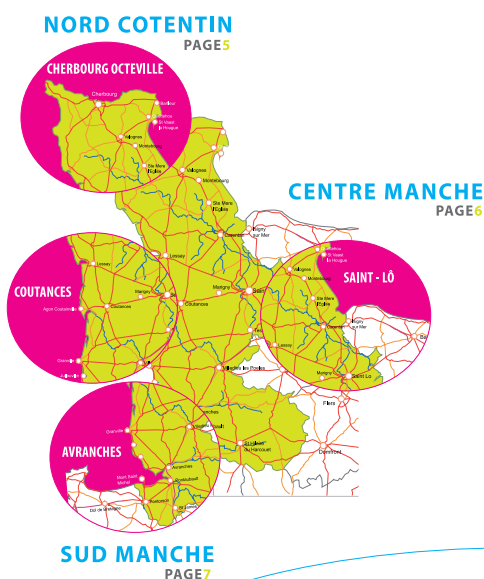


2012 - 2013

HÉBERGEMENT D'URGENCE DES PERSONNES SANS ABRI DE LA MANCHE

www.manche.gouv.fr

HÉBERGEMENT D'URGENCE DE LA MANCHE



4



HÉBERGEMENT D'URGENCE NORD COTENTIN

- CHRS L. MICHEL** - rue Cotis Capel - CHERBOURG

Public : femmes (avec ou sans enfant)

Capacité : 1 place à l'année 24 h/24 h, possibilité d'accueil d'urgence exceptionnelle, nuitées d'hôtel en appoint.

Responsable : M. LEFEBVRE : +33(0)2 33 88 55 77 association@asso-femmes.fr

Prestations : douche, 3 repas/jour
- CHRS LE CAP** - 60 rue Robert Lecouvey - CHERBOURG

Public : hommes - couple (avec ou sans enfant)

Capacité : 3 places à l'année 24 h/24 h, nuitées d'hôtel en appoint.

Responsable : M. MALHERBE : +33(0)2 33 88 41 00 chrs-lecap@adseam.asso.fr

Prestations : douche, laverie, 3 repas/jour
- L'espace Temps** - 33 rue du Maréchal Leclerc - CHERBOURG

Public : hommes - femmes sans enfant

Capacité : 2 places à l'année 24 h/24 h,

Responsable : M. GINARD : +33(0)2 33 78 19 78 hebergement@fjt-espacetemps.fr

Prestations : douche, repas - ouvert le week-end mais pas d'accueil
- EMMAÛS** - Rue de l'Abbé Pierre - EQUEURDEVILLE - HAINNEVILLE

Public : hommes

Capacité : 3 places à l'année,

Responsable : M. POUPET : +33(0)2 33 08 00 71

Prestations : douche, repas, laverie, vestiaire
- AUBERGE DE JEUNESSE SUR ORIENTATION PAR LE CCAS MAIS ACCOMPAGNEMENT PAR LA MARAUDE SUR LA STRUCTURE** - CHERBOURG

Public : hommes et femmes sans enfant

Capacité : 2 chambres pouvant accueillir 8 personnes de novembre 2012 à mars 2013,

Prestations : douche, repas

5



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MANCHE

Contact **presse**

Marc LUGAND-SACY

Tél : 02 33 75 46 41
Port : 06 89 10 15 53

marc.lugand-sacy@manche.gouv.fr

Valérie DESQUESNES

Tél : 02 33 75 48 82
Port : 06 89 10 15 54

valerie.desquesnes@manche.gouv.fr



manche.gouv.fr